

La CSI salue l'engagement des pays hôtes des JO en matière de droits humains

Geplaatst op zondag 02 september 2012 | 



30 août 2012 : Les syndicats se sont félicités du communiqué sur les droits humains publié conjointement aujourd'hui par les gouvernements de l'actuel et des trois prochains pays hôtes des Jeux olympiques d'hiver et d'été (Royaume-Uni, Russie, Brésil et Corée).

Les syndicats estiment que ce communiqué intensifie la pression sur le Comité international olympique en faveur du respect des droits fondamentaux des travailleurs, une demande-clé de la Campagne PlayFair menée par les syndicats et les ONG depuis les Jeux olympiques et paralympiques d'Athènes, en 2004.

La secrétaire générale de la CSI, Sharan Burrow, a déclaré : « En entérinant de façon aussi résolue la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'ONU, ces quatre gouvernements se sont engagés à protéger les droits à des salaires décents, à une rémunération équitable et à la sécurité pour l'ensemble des ouvriers qui construisent leurs infrastructures, des personnels des JO et des travailleuses et travailleurs engagés dans la fabrication des équipements sportifs et des souvenirs.

« Le CIO et les gouvernements des pays hôtes de Jeux olympiques sont désormais prévenus. Les trois prochaines olympiades devront être libres d'exploitation, saines pour tous et meilleures que jamais ! »

L'article 23 de la Déclaration de l'ONU stipule :

- (1) Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage.
- (2) Tous ont droit, sans aucune discrimination, à un salaire égal pour un travail égal.
- (3) Quiconque travaille a droit à une rémunération équitable et satisfaisante lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine et complétée, s'il y a lieu, par tous autres moyens de protection sociale.
- (4) Toute personne a le droit de fonder avec d'autres des syndicats et de s'affilier à des syndicats pour la défense de ses intérêts.